



Monsieur Mars Di Bartolomeo

Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 18 septembre 2017

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire concernant la production d'énergie photovoltaïque à Monsieur le **Ministre de l'Economie**, à Monsieur le **Ministre du Développement durable et des Infrastructures** ainsi qu'à Madame la **Ministre de l'Environnement**.

Une étude récente réalisée par *The Mercator Research Institute on Global Commons and Climate Change* estime que le potentiel de l'énergie photovoltaïque est largement sous-estimé à l'échelle mondiale. Au Luxembourg, le Ministère de l'Économie et le Ministère du Développement durable et des Infrastructures vient de présenter de nouvelles mesures de promotion. Ces mesures ont pour vocation de mobiliser encore plus de citoyens, de coopératives, de firmes et de communes à se doter de ces dispositifs pour produire de l'énergie verte. L'initiative qui soutient financièrement tant les installations de grande taille (supérieures à 30 kW) que de petite taille permet à tous ces acteurs de jouer un rôle actif dans la poursuite de la transition énergétique. Par ailleurs, il est clair que l'Etat et les communes devraient montrer l'exemple en exploitant tout le potentiel de production de leurs propres bâtiments.

Dans ce contexte, je voudrais poser les questions suivantes à Messieurs les Ministres :

1. **Quelle proportion la puissance installée depuis 2014 (25 000 kWp) représente-t-elle par rapport à la puissance installée au 31.12.2013 ?**
2. **Combien d'installations de grande et de petite taille se trouvent parmi les installations actuellement en service ?**
3. **De combien d'installations PV et de quelle puissance totale l'État dispose-t-il en ce moment ? Quel est le nombre et la puissance des projets étatiques en cours de construction ou en planification ?**
4. **Est-ce que vous disposez de chiffres relatifs aux installations PV appartenant aux communes ou fonctionnant sur des bâtiments communaux, notamment dans le cadre du Pacte Climat ?**

Les nouveaux tarifs se basent sur une dégressivité annuelle de la subvention d'environ 8,5 % pour les <30 kW et d'un peu plus de 9 % pour les >30 kW jusqu'à la fin de l'année 2019. En conséquence, les mesures demeureront attractives uniquement si les coûts d'acquisition des installations connaissent une baisse annuelle au moins aussi importante.

- 5. Est-ce que des réflexions sur l'introduction d'une dégressivité plus flexible du tarif des subventions, c.-à-d. une dégressivité qui s'adapte annuellement à l'évolution du prix de marché, ont été menées ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Henri Kox', with a stylized flourish at the end.

Henri KOX
Député